

LE SAVIGNOLAN



**SPÉCIAL N° 12
NOS FORÊTS**

BCV Savigny - compte H5257.67.14 - IBAN CH21 0076 7000 H525 7671 4
Fours Dérochy 1 - 1073 Savigny - www.lesavignolan.ch - lesavignolan@gmail.com

ÉDITO

Comme dans tout le Jorat, la forêt est un élément essentiel du paysage.

Trois sapins sur trois collines, tel est l'emblème de Savigny sur ses armoiries.

Aujourd'hui encore, elles sont un élément essentiel de son territoire, un patrimoine à préserver.

Si elles n'ont plus le même poids économique qu'autrefois, leur implantation, leur découpage ou leurs formes n'ont presque pas bougé.

Cette édition 2022, présente la forêt de notre territoire communal, et pensez à préserver notre forêt. Chaque fois que vous respirez, remerciez un arbre.

Que les bûcherons soient comme des druides qui sacrifient les arbres à des moments propices. Que les charpentiers soient des maîtres artisans et que le bois soit précieux comme l'or. Il en va de l'avenir de nos forêts.

— La rédaction

SOMMAIRE

- 2** **Edito, sommaire**
- 3-4** **La forêt**
- 5** **Les forêts publiques et privées**
- 6-7** **Comment s'est passé la répartition de la forêt sur notre territoire**
- 8** **Répartition de la forêt**
- 9-11** **Gestion de la forêt**
- 12-13** **La faune**
- 14-16** **La flore**
- 17-20** **Loisirs en forêt**
- 21** **Revitalisation de l'Étang du Gresaley**
- 22-23** **Les refuges sur notre territoire**
- 24** **Remerciements**

Équipe rédactionnelle

Bernard Pouly
Pascal Jeanrenaud
Nicole Jeanrenaud
Ulrich Widmer
Etienne Hofmann

Photos

Pascal Jeanrenaud
Christophe Métraux

Mise en page

Nicole Jeanrenaud

Nous contacter

Le Savignolan
Fours Dérochy 1
1073 Savigny
lesavignolan@gmail.com
www.lesavignolan.ch

Prochaine parution

Février 2023

Imprimeur

Figeas sa
Le Mont-sur-Lausanne



Arom'essence

Sarah Walker
Naturopathe diplômée

Naturopathie
Nutrition
Phyto - aromathérapie
Drainage lymphatique manuel
Massage rythmique en lemniscate

079 513 81 81

contact@aromessence.ch
www.aromessence.ch

Chemin du Presbytère 3
1073 Savigny

LA FORÊT

Une forêt ou un massif forestier est une étendue boisée, relativement grande, constituée d'un ou plusieurs peuplements d'arbres, arbustes et arbrisseaux et d'autres plantes indigènes associées. Les définitions du terme «forêt» sont nombreuses en fonction des latitudes et des usages.

La définition du terme de forêt pour sa classification est variable car elle se réfère à des seuils dont la nature et l'importance varient selon les pays : couvert forestier minimum, surface minimale du peuplement, etc. A l'échelle internationale, la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) définit les forêts comme des terres occupant une surface de plus de 0,5 hectare (5000 m²) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10 %.

A l'échelon local, pour être considérée comme forêt, la surface boisée doit avoir au minimum 800 m², dont 12 m² de large et la plantation doit être âgée de 20 ans.



Un boisement de faible étendue est dit **bois**, **boqueteau** ou **bosquet** selon son importance.

Du point de vue botanique, une forêt est une formation végétale, caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui comporte aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Plusieurs arbres forestiers vivent en symbiose avec des champignons et d'autres micro-organismes, et beaucoup dépendent d'animaux pour le transport de leur pollen, de leurs graines ou de leurs propagules.

Du point de vue de l'écologie, la forêt est un écosystème complexe et riche, offrant de nombreux habitats à de nombreuses espèces et populations animales et végétales.

Divers types de forêts existent; des forêts primaires aux forêts dites urbaines.



CHRISTOPHE GAILLARD
MENUISERIE CHARPENTE

079/709.45.74
1073 SAVIGNY

INFO@CGAILLARD.CH
WWW.CGAILLARD.CH



Il est courant de distinguer la forêt primaire (forêt naturelle) de la forêt secondaire ou forêt plantée (forêt entièrement ou fortement façonnée par l'homme). La première est considérée comme n'ayant pas fait l'objet d'intervention humaine. La dernière étant modifiée à la suite du travail des forestiers ou sylviculteurs.



Moins de 10 % de la planète est encore couverte de forêts primaires. Ces forêts sont en forte régression, en raison des coupes faites pour l'élevage ou les cultures destinées à nourrir les animaux d'élevages et/ou pour gagner des terres agricoles ou pour l'exploitation commerciale du bois.

La forêt remplis trois fonctions essentielles: écologique, économique et sociale.

La principale fonction écologique est la qualité de l'air: outre que la forêt produit une partie significative de l'oxygène de l'air, elle a une capacité extraordinaire à fixer les poussières grâce notamment aux mousses, aux lichens à la rosée et aux sols.

Pour notre commune, la forêt compte pour un minime part du budget, cependant, la production de bois permet de fournir du bois de chauffage, du bois d'industrie (bois de trituration=pâte à papier) et du bois d'œuvre (charpente, ameublement).

La forêt rend de nombreux services à la société, de nature écologique et sociale. En effet, les forêts sont des lieux privilégiés de loisirs, de détente, de découverte de la faune et de la flore.

Bien entendu, ces fonctions nécessitent un entretien des chemins par les forestiers ou les employés communaux. - B.P.

MS SANITAIRE SARL

SAVIGNY Technique: Yvan Richard
Administratif: Lionel Clément

☎ **021 781 10 19** www.msanitaire.ch

Chemin de la Sapinière 1 | Savigny | E-mail: masson.sanitaire@bluewin.ch | Fax: 021 781 12 03

Rénovations

Travaux d'entretien

Transformations

Dépannages d'urgence

COMMENT C'EST PASSÉ LA RÉPARTITION DES FORÊTS SUR NOTRE TERRITOIRE

Si nous ne pouvons justifier les raisons pour lesquelles les communes de Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens possèdent des forêts sur notre territoire, il n'en est pas de même pour la commune de Lutry.

Se basant sur l'ouvrage d'Etienne Hofmann, domicilié dans notre commune, nous pouvons apporter des éléments forts passionnants¹.

En voilà quelques extraits à propos de la difficile répartition des forêts:

«Dès que la séparation fut évoquée, le partage de cette richesse intervint dans les débats, même bien avant que l'on ait fixé les limites de chaque future commune. Comme la majeure partie se situe sur les Monts, Lutry en réclame une partie.» Une commission est désignée et fixe, en 1824, la clé répartition sur la base de la population respective de Lutry (5'883 ressortissants) et de Savigny (1'342 ressortissants). Ces chiffres représentent «le nombre de bourgeois qui ont opté pour l'une ou l'autre des communes, selon l'estimation que la commission a faite à partir du 1er avril 1824.

Après avoir calculé que le rapport entre les deux populations est de 1 à 4,38, la commission décide par simplification de diviser le total de l'avoir forestier en cinquièmes, dont un pour Savigny et quatre pour Lutry. Cette façon de procéder avantage légèrement la nouvelle commune, qui reçoit ainsi vingt pour cent au lieu de 18,57, si on s'en était tenu au coefficient de 4,38.

¹1820-1825. Savigny se sépare de Lutry. Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, mars 2023. Publié avec le soutien des deux communes. Les extraits proviennent du chap. 12: «La difficile répartition des forêts».

La répartition en cinquième pénalisant Lutry, celle-ci réclame un dédommagement: on lui attribue alors le bois du Burquinet. [...] Dès lors, le partage ne se fait plus qu'avec les sept autres forêts: Le Grand Jorat, le Crêt des Côtes, Nialin, De la Ville, Gameyre, Dailles, La Chaux.

Le partage répond à trois principes:

Le 1^{er}: ménager les intérêts de chaque commune.

Le 2^e: Leur assigner les forêts le plus à leur portée.

Le 3^e: Ce qui revient au même, partir de l'idée: «qu'il leur était plus facile de descendre les bois chez eux que de les remonter» en cas de coupes et d'exploitation.

Lutry reçoit, suivant cela, les forêts qui sont sur son territoire, délimité depuis le 4 octobre précédent: à savoir les bois de la Ville, de la Gameyre, des Dailles et de La Chaux; tandis que Savigny obtient le Crêt des Côtes et Nialin. Reste à diviser la plus grosse part de ce gâteau: le vaste bois du Grand Jorat, qui est d'un seul tenant tout au nord de Savigny, à la frontière des communes de Montpreveyres et des Cullayes (Servion).



S'EXPRIMER, SE LIBERER, VIVRE

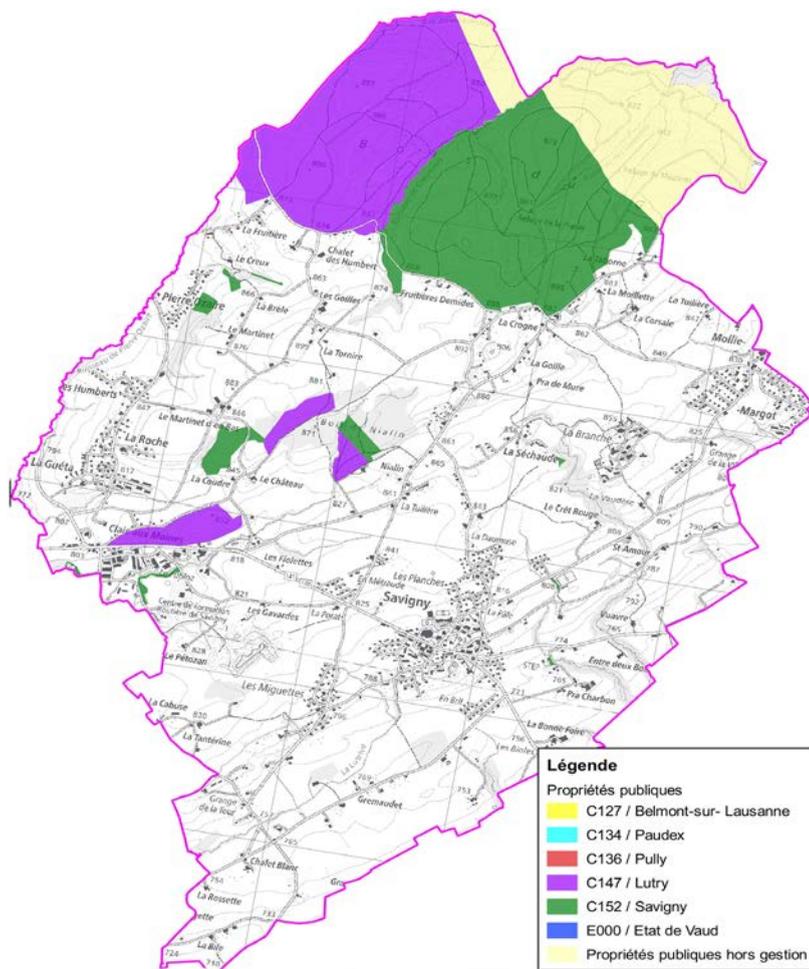
DANSE CONTEMPORAINE
INITIATION DANSE
EVEIL A LA DANSE
DANSE MODERNE
BREAK DANSE
CLASSIQUE
HIP HOP

GYM DU DOS SUR BALLON
CLAQUETTES ADULTES
DISCO DANSE
GYM TONIC
THEATRE
PILATES
YOGA

DETAILS DES COURS ET STAGES SUR LE SITE INTERNET



Eliane Baiguera
Tél: 021 784 23 91
www.espace-danse.net
f Espace Danse - Savigny



Il est clair que cette portion-là est en contradiction avec le deuxième principe, car elle n'est en tout cas pas à la portée de Lutry.

Mais il n'est pas possible de procéder autrement: attribuer tout le Grand Jorat à Savigny semble géographiquement le plus logique, mais, vu sa surface et la qualité de ses essences, les compensations en bois seraient largement insuffisantes, sans oublier que Lutry avait dit depuis longtemps qu'en cas de séparation, elle revendiquerait une partie du Grand Jorat, tout en redoutant les pillages qui pourraient s'y produire.

Aurait-on pu répartir le Grand Jorat, toujours par cinquièmes, mais en tenant compte de la

surface, quitte à en calculer la valeur par la suite?

Certes, mais cela n'aurait pas facilité le bornage précis sur le terrain. Vu le contentieux d'autrefois et étant donné les difficultés que Lutry aura pour surveiller sa partie, il est essentiel que les lots soient soigneusement séparés.

Or une délimitation naturelle existe: le ruisseau de Craivavers; il prend sa source au sud de cette grande forêt, serpente selon une orientation sud-ouest nord-est, et se jette dans la Bressonne à l'orée septentrionale; ce cours d'eau, comme tous ceux du Grand Jorat appartient au bassin versant du Rhin.

Cette «excellente limite naturelle», départage le grand bois en deux parties, dont l'orientale est dévolue à Savigny. Ce que reçoit la nouvelle commune est plus large que le côté occidental du Grand

Jorat. Voilà donc que Savigny se trouve débiteur envers Lutry.

Comment éponger cette dette?

Il est donc proposé de l'échanger contre le bois du Crêt des Côtes. »

Quant à la forêt de Nialin, elle fut encore attribuée à Lutry pour une ultime concession, après bien des palabres et malgré l'opposition farouche de Savigny.

Ainsi, lors du partage de 1824, Savigny ne conserve que sa part du Grand-Jorat; la clé de répartition prévue par les experts cantonaux lui ont fait perdre successivement le Burquinet, le Crêt-des-Côtes et Nialin. - B.P.



Fiduciaire **CM** fidatel sa

- Comptabilité
- Bilan
- Révisions (contrôles restreints)
- Impôts
- Administration PPE

Place du Forum 2
Savigny

www.fidatel.com

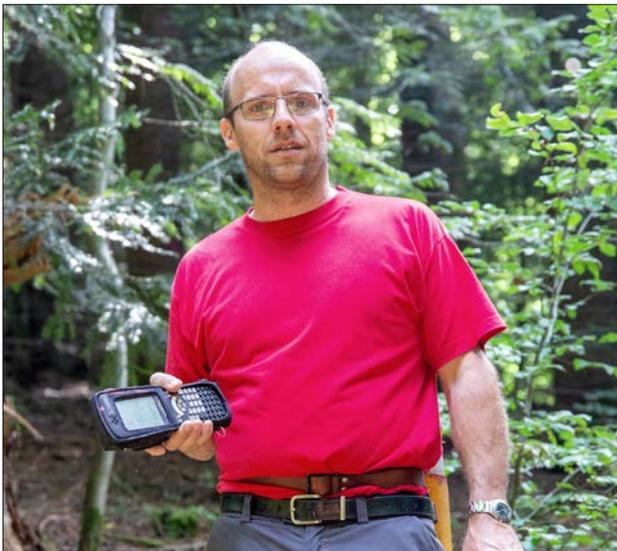
021 654 44 44

LA GESTION DE LA FORÊT

La gestion de la forêt a pour objectif d'assurer une exploitation durable de la ressource ligneuse tout en intégrant les problématiques liées à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La gestion des forêts publiques et privées vaudoises est régie par la «Loi forestière», ainsi que divers règlements et directives. La loi intègre toutes les dispositions en vue de l'application de la législation fédérale en la matière. Elle vise, entre autres, à garantir la conservation et la protection des forêts en tant qu'écosystème naturel.

Par le passé, les différents plans d'actions émis par le canton avaient surtout comme objectifs d'assurer une exploitation durable des ressources forestières. A la suite de l'attente grandissante de la société vis-à-vis de la protection de l'environnement et de la biodiversité, ces aspects sont également intégrés dans la gestion forestière. Une gestion confiée aux gardes forestiers de triage engagés par l'Etat, les communes ou les groupements forestiers. A Savigny, cette tâche incombe à Monsieur Alexis Carrel, garde forestier.



Alexis Carrel, garde forestier du triage Savigny-Lutry

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la gestion et la surveillance des forêts du triage de Savigny-Lutry, qui comprend les communes de Belmont, Lutry, Paudex, Pully et Savigny, sont placées sous la responsabilité du garde forestier Alexis Carrel.

Après un apprentissage de bûcheron dans la région de Cossonay, il a travaillé comme machiniste dans une entreprise forestière du Nord vaudois jusqu'en 2015.

Passionné par tout ce qui touche à la forêt, il a ensuite entrepris pendant deux ans des études au Centre forestier de formation à Lyss pour obtenir le diplôme de garde forestier ES.

Alexis Carrel est à disposition de tous les propriétaires de forêts de son secteur d'activité pour des questions relevant de la gestion et l'entretien des bois mais pas celles concernant le gibier.

Il est atteignable pendant les heures de travail au numéro de téléphone 021/796 21 86 ou sur le natel 079/259 92 87.



Parquet
Moquette
Lino
Ponçage

Solsconcept SA - Chemin du Publoz 13 - 1073 Savigny - 021 781 09 90 - www.solsconcept.ch

Exploitation des ressources ligneuses

Dans l'espace forestier, seuls les arbres désignés par le garde forestier en présence du propriétaire de la forêt peuvent être abattus. C'est lors du «martelage» qu'un signe distinctif est appliqué sur les arbres pouvant être coupés par les bûcherons entre le 1^{er} septembre et le 15 avril.



La quantité de bois qui peut être annuellement extraite de la forêt est déterminée en fonction de la croissance des arbres mesurée tous les dix ans dans des placettes témoins. En plus des arbres verts, il est aussi important d'enlever le chablis constitué de spécimens atteints par des insectes, malades ou cassés. L'accroissement des arbres dans la forêt propriété de la Commune de Savigny permet d'extraire 1'250 m³ de bois par an.

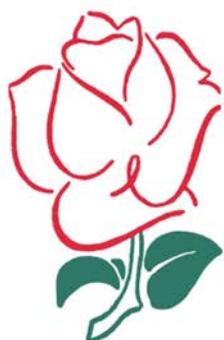
Afin d'assurer une production durable de bois, les peuplements doivent se renouveler.

Actuellement, le renouvellement naturel est privilégié par les spécialistes. Le peuplement se reconstitue ainsi lui-même à partir des graines provenant des arbres en place. La plantation, très prisée autrefois, où les coupes rases étaient très fréquentes, reste réservée à des cas particuliers.



La biodiversité et la vie dans la forêt

La protection des plantes rares et la conservation de la biodiversité font partie des préoccupations des forestiers. Ces aspects sont également pris en compte lors des travaux de bûcheronnage. L'Etat verse aussi des contributions aux propriétaires de forêts disposés à participer à la conservation de la faune et de la flore. Il encourage la création d'îlots de sénescence ou le maintien d'arbres-habitats. Les arbres abandonnés à la nature accomplissent tout leur cycle de vie naturel jusqu'à leur décomposition. De nombreuses espèces animales et végétales y trouvent alors refuge.



J.-C. Parisod SA
Paysagiste

Ch. de la Plumette 1
1073 Mollie-Margot

Tél. : 021 781 10 96
Fax : 021 781 24 76

José Parisod
079 625 40 72

www.parisod-paysage.ch

- ENTRETIEN
- TAILLE - ÉLAGAGE
- TRANSFORMATION
- CRÉATION
- PISCINE - JACUZZI

Exploitation des forêts communales

En 2021, les coupes d'arbres verts et les chablis, extraits des 142 hectares de forêts propriétés de la commune, ont produit plus de 1'500 m³ de bois. 81% de ce volume provenait de résineux et 19% de feuillus. Le bois de service représentait la proportion la plus importante avec 68% du volume. Le 11% a été vendu comme bois de feu et le reste, soit 21%, a été déchiqueté. 90% du volume exploité est commercialisé dans un rayon de 50 km. Les bois de sciage sont commercialisés par la société coopérative la Forestière, dont la Commune est membre.



Petit chantier forestier

La vente du bois et les subsides de l'Etat sont les seuls revenus de l'exploitation forestière. Mais cette activité est liée à d'importants coûts, tels que les frais de plantation, de fauchage et de soins culturaux réalisés dans les jeunes peuplements.

Depuis les années huitante déjà, l'exploitation des forêts communales est déficitaire, même si l'abattage des arbres est réalisé par des entreprises forestières à partir de 1996. Pour Savigny, cela représente un excès de charges d'environ 30'000 francs par an. Mais grâce à une forte augmentation des demandes de matière première, les prix du bois sont à la hausse.



L'actuelle crise énergétique les fait encore grimper, ce qui améliore donc le revenu des ventes. L'exploitation forestière va peut-être de nouveau devenir une activité rentable!

La forêt du futur

Le changement climatique, qui provoque une hausse des températures et des périodes de sécheresses en été, impacte directement la forêt.



Arbre malade, mangé par le bostryche

De nombreuses espèces bien acclimatées actuellement n'arriveront plus à survivre. Les milieux forestiers cherchent donc des solutions pour l'avenir en plantant, dans des parcelles expérimentales, des variétés sensées mieux résister aux nouvelles conditions climatiques.

Il reste toutefois très difficile d'anticiper l'évolution future, car ce n'est que dans cinquante ans que l'on verra si les bons choix ont été effectués!

- U.W.



Chez Sylvie

Coiffure Les Sources

Chemin de la Verne 3
1073 Savigny

021 781 17 87

Lundi Fermé
Mardi - Jeudi
8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h30
Vendredi non-stop 8h00 - 18h30
Samedi non stop 8h00 - 15h00

Figeas SA

L'efficacité de votre communication
à travers vos imprimés!



Conseils



Impression offset
Impression numérique



Mailings
Marketing direct



Finition
Mise sous pli

Chemin de Budron B3
Case postale 46
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. +41 21 544 37 57
info@figeas-print.ch
www.figeas-print.ch

LA FAUNE

La forêt est aussi un refuge pour animaux de différentes espèces, mais alors quels sont ceux qui élisent domicile dans nos forêts?

Profitant des taillis et des fourrés, chevreuils, lièvres, renards sont à l'abri des regards. De temps en temps, ils voient passer des cerfs, des chamois ou des sangliers qui profitent de cette aubaine avant de gambader dans les champs aux abords des forêts. Ils sont particulièrement attentifs aux mouvements du lynx qui aime aussi partager leur territoire.

Tout aussi discrets, la martre des pins, l'hermine, le blaireau, le putois ou les fouines profitent des espaces pas trop fréquentés pour aménager leurs terriers avant de s'ébattre au grand air, et quelques fois près des habitations.

Les branches des arbres permettent aussi à la chouette hulotte, au hibou, à la buse, à l'effraie des clochers ou aux milans royal et noirs de trouver le calme, tout en veillant à ne pas perdre de vue leur ressource alimentaire.

En parcourant les chemins forestiers, il n'est pas exclu d'entendre le pic ou l'écureuil au travail, ou le chant de la citelle ou du chardonnet élégant. Tous veulent profiter de ce calme et de l'environnement favorable, que nous devons protéger.

C'est l'une des missions assurée par le surveillant permanent de la faune. Pour notre région, la tâche a été confiée depuis douze ans à M. Stéphane Mettraux.

Pour lui, comme pour ses collègues, l'habitat des animaux doit être préservé afin de permettre de protéger les espèces, qu'elles soient menacées ou non. Il s'agit également de travailler à la prévention et à la constatation des dégâts occasionnés par la faune sauvage à l'image, par exemple, des sangliers dans les



Garde-Faune: Stéphane Mettraux



Le cerf



La chouette hulotte



Le chevreuil

cultures ou les pâturages. En tant que conducteur de «chien de rouge», la recherche d'animaux blessés fait aussi partie de ses tâches.

Les surveillants de la faune agissent aussi contre le braconnage et contre les dégâts causés aux espèces animales, à l'image de la capture illégale de batraciens et de reptiles ou du vol d'œufs de cygnes que certains souhaitent avoir en collection ou en décoration.



FORUM COIFFURE
DAMES - MESSIEURS
Sandra & Christian
Centre commercial FORUM
1073 SAVIGNY
Tél.: 021 781 19 88



Réparations toutes marques
Vente voitures neuves et occasions
Pneus service – Station d'essence
Lavage automatique
Pierre-Alain Métraux
Route de la Claie-aux-Moines 5 • 1073 Savigny
Tél. 021 781 11 07 • 3sapins.savigny@bluewin.ch



La martre des pins



Le chardonneret élégant



Le martin-pêcheur



Le blaireau



Photos animaux: DR

La fouine

La régulation de certaines espèces entre aussi dans les activités des surveillants de la faune, en complément de l'action des chasseurs. Cette mission de régulation vise à établir l'équilibre entre la faune et les milieux naturels. Ces derniers peuvent en effet être perturbés par le surnombre de certains animaux, à l'image des forêts dont le renouvellement, dans certaines régions du canton, est menacé par des populations trop importantes de cerfs et de chevreuils.

Les gardes faune font partie du corps de police faune/nature de la Direction générale de l'environnement. Ils disposent des compétences d'agent de police judiciaire ce qui les autorise à mener des enquêtes, qu'il s'agisse de délits sur l'environnement ou de braconnage.

De piquet 24 sur 24, 7 jours sur 7, les surveillants de la faune peuvent être appelés (021 557 88 55) pour différentes urgences recouvrant les animaux sauvages agonisants sur les routes, les pollutions avec mortalité de poissons, la destruction en cours du milieu naturel ainsi que les actes de braconnage. Mais, petite précision, si vous êtes victime d'un accident de circulation avec un animal, il est obligatoire d'appeler le 117.

En respectant son habitat et sa tranquillité, nous veillons aussi à l'équilibre et la survie de la faune sauvage. - B.P.

Partez GAGNANT avec GCM

Proche de vos chantiers

Plus de 400 recettes de béton

7m³ chargé en 5 min

GCM SA
GRANDE DE LA CLABALMAISON

TOUJOURS UN TEMPS D'AVANCE

PENSEZ ÉCO ET DURABLE
ECOBETON® - ECOGRAVE® - ECOSTAB®

DÉCOUVREZ EN PLUS SUR www.gcm.ch

LA FLORE

Les forêts de Savigny sont principalement peuplées de résineux. Dans les sous-bois poussent une soixantaine de plantes indicatrices différentes, dont quelques espèces très rares.

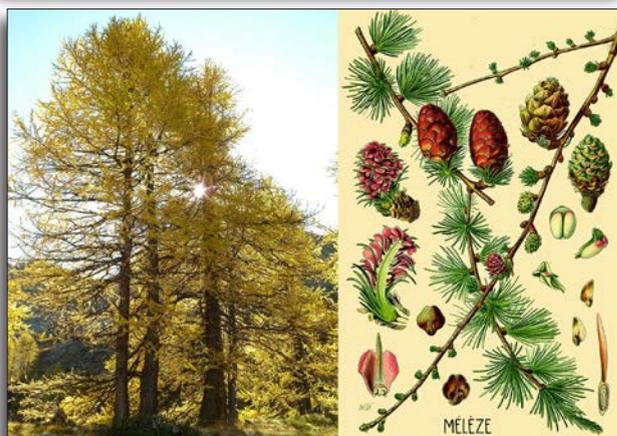
Le domaine forestier de Savigny est vaste et diversifié. La flore qui le constitue varie en fonction de l'altitude, de la topographie et de la géologie du sol. L'exploitation et la gestion des forêts impactent également sa flore sylvestre.

Une étude réalisée à la fin des années nonantes a permis de recenser les espèces présentes sur le territoire forestier de la Commune et de découvrir plus d'une douzaine d'associations végétales différentes, dont deux particulièrement rares dans la région.

Les arbres

Sur un hectare de forêt, on dénombre entre 50 et 200 arbres à maturité. En revanche, dans les secteurs en voie de rajeunissement (1-5 ans), la densité peut atteindre les 10 millions de tiges sur la même surface.

A Savigny, la population des essences ligneuses est constituée à plus de huitante pourcents par des résineux, dont principalement l'épicéa et le sapin, ainsi que le douglas, le pin et le mélèze nettement moins nombreux.



- Achat et vente de métaux, ferraille et déchets industriels
- Mise à disposition de bennes et gestion de déchetteries
- Démontage de constructions métalliques

GOUTTE RECUPERATION SA

Rte d'Yverdon 20 - 1026 Echandens - Tél : 021 623 21 21

info@goutte.ch

www.goutte.ch



Le hêtre est le feuillu le plus répandu, puisqu'il constitue à lui seul plus de douze pourcents du volume de bois.

D'autres espèces, telles que l'érable, le frêne, le chêne, le bouleau, le charme, le merisier, le sorbier, l'orme, etc. sont également présents.



metraux-transports.ch

La passion du transport !

021 784 80 70

La flore des sous-bois

Le regard du randonneur qui déambule dans les sous-bois est surtout attiré par les ronces ou encore les framboisiers qui colonisent les zones exposées à la lumière.

Mais le plus souvent, il prête assez peu d'attention à la soixantaine de plantes indicatrices différentes qui poussent à l'intérieur des peuplements de petits et grands arbres.

Plusieurs espèces rares observées par les spécialistes font la renommée, au niveau biologique, de nos forêts.

Il s'agit notamment de l'Anémone fausse renoncule, la Lathrée écailleuse, la Monotrope sucepin, la Goodyère rampante, la Mousse blanche.

Toutefois, la palme revient aux trois espèces de Lycopodes qui présentent l'intérêt floristique majeur de Savigny.

L'une d'entre elle - le Lycopode aplati- est extrêmement rarissime et menacée d'extinction. Il n'a été recensé que dans les cantons de Saint-Gall et des Grisons.



Le lycopode aplati

La présence de sapinières à myrtilles, très rares dans le Jorat, mérite aussi d'être signalée.



Sapinière à myrtilles

En plus de diverses espèces de plantes, la forêt abrite aussi d'innombrables variétés de champignons, dont seul environ 3% sont comestibles. En modérant les cueillettes, on contribue à la survie de la flore mycoricienne! - U.W.



Nous voyons donc que les forêts de Savigny abritent de nombreux trésors!

Hotel des Alpes



Restaurant Pizzeria

Rte d'Oron 1
1073 Savigny
Tél. +41 21 781 11 11

Terrasse ensoleillée
info@hoteldesalpessavigny.ch
www.hoteldesalpessavigny.ch

LOISIRS EN FORÊT

Tout le monde est le bienvenu dans la forêt pour autant qu'on respecte cet environnement naturel qu'il faut à tout prix préserver.

La forêt est un univers naturel où les gens aiment se balader pour se ressourcer, se détendre, s'oxygéner, promener son chien ou encore exercer une activité sportive. Elle est l'endroit rêvé pour fuir l'agitation de la vie quotidienne et se retrouver au calme et. Elle permet de se connecter à la nature en découvrant sa végétation et sa faune sauvage diversifiées. Pourquoi ne pas enlacer le tronc d'un grand arbre pour recharger son énergie, comme le prônent les adeptes de la sylvothérapie? La forêt est librement accessible à tous, pour autant qu'aucune interdiction n'empêche l'accès.

L'attrait de la forêt a été clairement démontré pendant la période de confinement, due à la pandémie du Coronavirus, où un nombre impressionnant de personnes s'échappaient tous les jours dans ce milieu apaisant.



La forêt est un espace fragile, qu'il convient de préserver et respecter. En effet, elle offre un refuge à de nombreux animaux sauvages et abrite un grand nombre de plantes, dont certaines sont rares. Sa végétation capte une grande quantité de CO2 contribuant ainsi à atténuer le réchauffement climatique. De plus, elle filtre l'eau potable récupérée dans les captages. Ceci sans oublier qu'elle fournit du bois, une matière naturelle de plus en plus précieuse et prisée par les temps qui courent.

Que l'on se déplace à pied, à vélo ou à cheval, elle offre un espace de loisirs idéal. Pour conserver intacte cet environnement, il est toutefois nécessaire de **respecter quelques règles élémentaires**:

- éviter le bruit inutile pour pouvoir apprécier le silence et ne pas effrayer les animaux sauvages;
- ne pas jeter des déchets sur le sol mais les emporter avec soi;
- éviter d'allumer du feu qui, devenu hors de contrôle, peut anéantir en quelques instants ce que la nature a mis des siècles à créer;
- ne pas ramasser du bois ou couper des arbres sans autorisation préalable.

Comment se déplacer et se comporter en forêt?

Les véhicules à moteur, voitures, 4X4 et motos ne peuvent utiliser que les routes et chemins carrossables pour autant qu'ils ne soient pas interdits à la circulation. Ce qui est le cas dans l'espace forestier. Le parcage est autorisé aux endroits spécialement réservés à cet effet.





Fleurs de Bach
 Drainage lymphatique manuel
 Massage avec galets magnétiques
 Métamorphose- Réflexologie
 Reiki - Othérapie

Isabelle Guex

Thérapeute diplômée, agréée ASCA et RME

www.isabelle-guex.ch

Ch. des Guilles 1, 1073 Savigny isabelle-guex@bluewin.ch	Tél. 021 781 32 26 Natel 079 473 98 40
Partenaire indépendante Energetix Bijoux et accessoires magnétiques	https://isabelle.energetix.tv



LALI Sàrl

Tél: 076 453 55 18

Plâtre - Peinture - Marquage - Entretien d'immeuble

Route des Cullayes 4 1073 Mollie-Margot	info@lalirenov.ch	Rue de Cossonay 11 1023 Crissier
--	--	-------------------------------------

La pratique des adeptes de VTT est réglementée par la loi, afin de préserver les multiples bienfaits de la forêt. Les VTT ont le droit de circuler uniquement sur les routes ou les chemins forestiers. Le déplacement sur des layons de débardage (chemin créé par le passage des machines forestières), des sentiers pédestre

ou d'animaux (passages à peine visibles) ou du boisement forestier (intérieur du peuplement) est interdit. La présence d'une trace de VTT ou celle d'autres vététistes sur un sentier ou en pleine forêt ne signifie pas que le parcours est autorisé. Les contrevenants peuvent se voir infliger une amende.



Chemin forestier fondé



Route forestière

Machines-Services
Bernard Thonney



Ventes et réparations de toutes marques de tondeuses • tronçonneuses • fraiseuses • scarificateurs • débroussailleuses • machines viticoles et communales •

Machines-Services Route du Jorat 8 1073 Mollie-Margot
021 781 23 33 079 310 56 66 b.thonney@bluewin.ch
www.machinesservices.com



Abattage - Façonnage - Elagage
Débardage - Vente et sciage de bois de feu

1073 Savigny
Tél. 021 784 11 59
www.metrauxsarl.com

Les cavaliers sont priés d'emprunter les routes et les chemins, mais en évitant les sentiers pédestres dont le martelage répété des sabots défonce le sol et les transforme en bourbier.



Les randonneurs et les joggeurs ont la possibilité d'emprunter tous les chemins et sentiers pédestres existants, pour autant qu'aucune restriction n'interdise leur passage.

Les amateurs de cueillette de champignons et de petits fruits trouvent tout ce dont ils ont envie dans les sous-bois, mais il est recommandé de modérer les cueillettes et de ne pas trop piétiner la flore.



Z.I. en Publoz - 1073 SAVIGNY - tél. 021 781 11 06

Les promeneurs de chiens, de plus en plus nombreux ces dernières années, gardent toujours sous contrôle leur compagnon à quatre pattes, car son instinct de chasseur pourrait rapidement effrayer la faune cachée dans les fourrés.

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes animaux, la faune sauvage est sensible à la présence des chiens toutes races confondues.

*C'est pour cette raison, qu'il est obligatoire de **tenir les chiens en laisse** dans l'espace forestier et les prairies attenantes **entre le 1er avril et le 15 juillet**.*

Le ramassage des excréments des chiens est apprécié par le nez des randonneurs qui empruntent les mêmes sentiers. Mais il est évident que les sachets en plastique ne doivent pas être jetés dans la forêt!

La promenade en forêts présente aussi des dangers.

Les vents violents ou la neige provoquent des chutes de branches. En cas d'orage, la foudre peut s'abattre sur des arbres. Evitez donc la forêt lorsque la météo est mauvaise!

Il faut aussi savoir que les zones où ont lieu des coupes d'arbres sont dangereuses même en l'absence des bûcherons.

Lors d'une promenade en forêt, il est important de respecter la signalisation mise en place par les services forestiers.

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1^{er} avril au 15 juillet

- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

→ Toute l'année

- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité: selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail



Pour vos loisirs, profitez des forêts de Savigny qui restent accessibles au public. - U.W.

DEPUIS 1988

MORET
MACHINES AGRICOLES SA

RÉPARATIONS - ENTRETIENS - VENTES

CH. DES GAVARDES 9
1073 SAVIGNY
021 784 20 10

Tout pour votre santé

Votre pharmacie Amavita vous conseille en tout temps et de manière compétente.

Pharmacie Amavita Savigny
Place du Forum 1
1073 Savigny
Tél. 058 878 29 50
amavita.ch

AMAVITA+
Santé, bien-être, plaisir.

REVITALISATION DE L'ÉTANG DU GRÉZALEY

D'importants travaux sont en voie de réalisation dans, et autour, de l'étang du Grézaley afin d'assurer la survie de ce site naturel.

C'est en 2009 que fut créé l'étang du Grézaley dans une zone où les arbres avaient de la peine à pousser à cause de l'humidité permanente du sol. Le choix du lieu fut pertinent. En effet, à peine creusé, l'étang s'était naturellement rempli d'eau. Pour éviter que les curieux, se baladant sur les berges, ne viennent perturber la faune qui prenait possession des lieux, la Commune a fait construire un ponton d'observation en 2010.

L'étang du Grézaley est reconnu comme site d'importance écologique par la Direction Générale de l'Environnement (DGE-FORET) du canton de Vaud. Le plan d'eau et ses environs contribuent à la reproduction et au maintien d'une importante population de batraciens, dont le sort n'est pas menacé par les quelques poissons vivant dans le point d'eau. Des relevés effectués en 2020 dans ce milieu naturel ont aussi permis de répertorier la présence de nombreuses espèces de plantes rares et protégées.

L'existence du site est menacée à cause du mauvais état de l'exutoire de l'étang qui risque de provoquer un assèchement du plan d'eau. Pour cette raison, la DGA-FORET a décidé de restaurer cet ouvrage durant l'automne ou l'hiver 2022-2023, afin d'assurer la pérennité de l'étang. Ce dernier sera partiellement vidé pour la réfection de l'exutoire défectueux et son étanchéité vérifiée sur toute la surface. Un curage partiel des roselières sera également réalisé par décapage sur la moitié des typhas. Une mare d'env. 70 m² sera créée au pied ouest

de la digue, afin d'avoir un plan d'eau exempt de poissons et dans lequel sera privilégié le développement d'une plante aquatique protégée.



La revitalisation de l'étang sera également accompagnée de quelques travaux forestiers sur ses abords. Les saules seront recépés, à l'exception de ceux dont les branches tombent dans l'eau. Des épicéas seront abattus, afin de reculer la lisière et donner davantage de lumière permettant de diversifier le peuplement forestier. Les vieux arbres présentant des habitats intéressants pour la faune seront toutefois préservés pour être inscrits comme arbres-habitats.

Les travaux entrepris s'annoncent assez conséquents mais assureront la survie de l'étang et permettront au site naturel d'évoluer librement pendant plusieurs années. - U.W.

Cornelia Gentsch

☎ 079 331 66 91

Thérapeute soins énergétiques comme:

- Chirurgie dans l'aura
- Magnétisme

et spécialisée en :

- Gestion des chocs, traumatismes, peurs + phobies

Pascale Gentil

☎ 079 473 07 66

Acupuncture traditionnelle chinoise spécialisée en:

- Acupuncture
- Biorésonance
- Access Bars
- Thérapies énergétiques

Claudine Bilang

☎ 078 714 41 79

Naturopathe spécialisée en :

- Naturopathie
- Drainage lymphatique
- Massage classique & thérapeutique
- Réflexologie plantaire
- Access Bars

Timur Bazarov

☎ 078 921 28 28

Massothérapeute spécialisé en :

- Massage classique
- Massage thérapeutique
- Massage sportif
- Massage relaxant
- Thérapie selon Dorn-Breuss

CENTRE THÉRAPEUTIQUE
SAVIGNY

Ch. de la Verne 1, 1073 Savigny

La plupart des thérapies proposées au Centre Thérapeutique de Savigny sont remboursées par les assurances complémentaires.

www.centre-therapeutique-savigny.ch

LES REFUGES SUR NOTRE TERRITOIRE FORESTIER

Sur le territoire de la commune de Savigny, plusieurs refuges sont proposés à la location par différentes communes.



Le Refuge du Grand-Jorat, Carrouge (Commune de Jorat-Mézières)

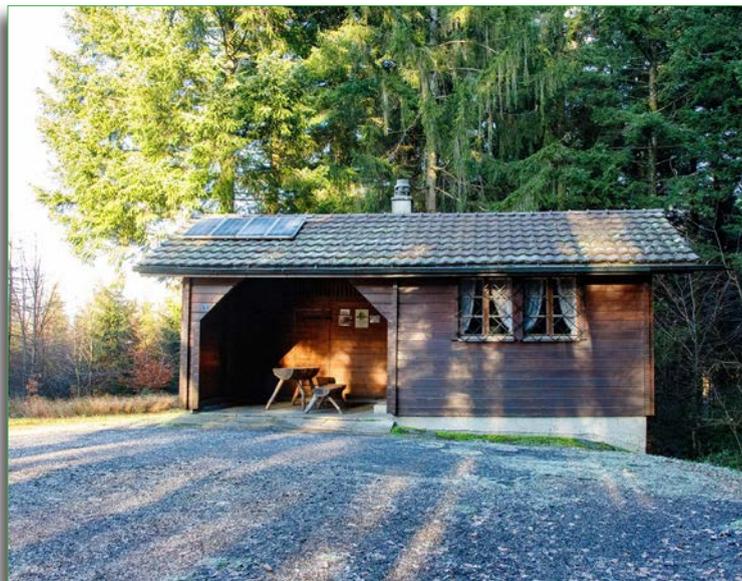
Situé dans le cadre enchanteur de la forêt du «Grand-Jorat» sur le territoire de Savigny, non loin des Cullayes, ce refuge est équipé de panneaux photovoltaïques qui permettent d'avoir de la lumière. Il dispose d'un abri pour les broches et peut réunir une trentaine de personnes.

Refuge des Roches, Mézières (Commune de Jorat-Mézières)

Il est situé dans les bois des Roches, dans une jolie clairière, sur la commune de Savigny.

Le refuge dispose d'un abri, d'une fontaine et peut accueillir 20 personnes. Il n'est pas équipé de l'eau courante, ni de l'électricité, cependant un panneau solaire permet d'avoir de la lumière.

A l'intérieur, vous trouverez une cuisinière/fourneau à bois ainsi qu'une cuisinière à gaz. Il n'y a pas de vaisselle.



LGH
LUGINBÜHL-IMMOBILIER

ADMINISTRATION PPE — GÉRANCE LOCATIVE — COURTAGE

+41 21 781 20 20
info@lghimmobilier.ch
www.lghimmobilier.ch

LGH LUGINBÜHL IMMOBILIER SÄRL
CP 108
1073 SAVIGNY

DENNER SATELLITE SAVIGNY

Philippe Küpfer
Alimentation générale

Place du Forum
1073 Savigny
Tél. 021 781 17 88
Fax 021 781 12 72

DENNER
SATELLITE



Refuge du Grand-Jorat

(Commune de Lutry)

Situé sur la Commune de Savigny, dans les forêts qui appartiennent à la Commune de Lutry, le refuge dispose d'une terrasse couverte pouvant accueillir une dizaine de personnes ainsi que d'une grande table à pique-nique. Le cabanon situé à proximité n'est pas disponible à la population.

En plus de la terrasse, ce refuge possède un foyer. Il n'y a pas de point d'eau ni d'électricité proche du refuge. Pour disposer de ce refuge, aucune réservation n'est nécessaire, il est libre d'accès.

Refuge de la Planie

(Commune de Savigny)

Le refuge de la Planie a été construit en 1974. Sa surface comprend un hall d'entrée, servant d'abri forestier, donc à disposition de tout promeneur. D'une salle pouvant accueillir une quarantaine de personnes et d'une cuisine.

Simple, mais convivial, le refuge est largement sollicité, c'est la raison qui a amené la Municipalité en 2003 de procéder à des travaux d'assainissement et d'extension du refuge.

Jusqu'alors, le refuge était raccordé au réseau d'eau potable par gravité: il n'y avait pas de pression, de sorte que le débit n'était pas optimal. Les travaux ont donc constitué à raccorder le refuge au réseau d'eau potable et à refouler les eaux usées dans le réseau de collecteurs existants à la sortie de la forêt.

S'agissant des sanitaires, il disposait de WC indépendants, à l'extérieur du bâtiment. Dans le cadre de l'étude des travaux d'assainissement, la Municipalité a jugé opportun d'intégrer les sanitaires au bâtiment. Cette nouvelle configuration permettant non seulement un raccorde-

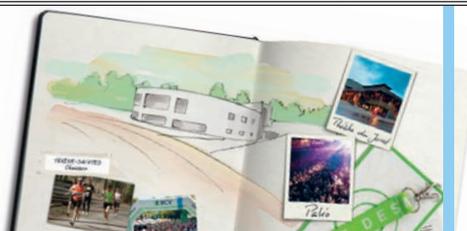


ment aisé des eaux usées, mais aussi de chauffer les locaux en question.

Soucieuse de mettre à disposition des locataires, un lieu de détente et de convivialité pourvu d'un minimum de fonctionnalité, le refuge a été agrandi pour accueillir, outre les sanitaires, une zone vestiaire et un local de rangement du mobilier et du matériel. L'installation d'armoires vaisselles, d'un frigo et dans la cuisine, d'un lave-vaisselle. - B.P.

Vous aimez le sport et la culture?

Nous aussi! C'est pourquoi nous soutenons plus de 650 événements et associations chaque année.



www.bcv.ch/sponsoring

175
1845-2020  **BCV**
Ça crée des liens

La Forêt

*La forêt se réveille
Les bourgeons s'ouvrent
Les odeurs de l'humus
Parfume la nature
Les pins sèment une résine.
Qui cristallise les épines
Les Gemmeurs récoltent les saveurs
Que les résineux cachent dans leurs troncs.
Les bûcherons débardent les grumes
Pour laisser place à la végétation.*

*Lierres, mousses, buissons,
Ronces, fougères et liserons
Abritent la faune,
Lapins, moineaux, cailles, et perdreaux
Cherchent à construire leurs nids
Pour accueillir leurs petits.*

*A l'horizon le jour se lève
Les feuilles bruissent au gré du vent
Pour annoncer la pluie ou le beau temps
C'est un éternel recommencement.
Forêt tu nous émerveille
Malgré tes humeurs changeantes.*

Nous tenons à remercier chaleureusement notre Municipal M. Christian Aeschlimann, responsable du dicastère Police des constructions, forêts et arbres, cours d'eau, écoles, accueil de la petite enfance, jeunesse.

Un merci particulier à M. Alexis Carrel, garde forestier du triage Savigny-Lutry. Ainsi qu'à M. Stéphane Mettraux, surveillant permanent de la faune pour notre région, pour leur collaboration à la rédaction de ce Spécial 2022.